



SVHC

10 nouvelles substances sur la liste Candidate

Le 27 juin 2018, la liste des substances extrêmement préoccupantes (ou liste candidate, ou liste des SVHC) a été mise à jour, elle contient désormais 191 substances.

[Liste](#) des 10 nouvelles substances

[Liste candidate](#) complète

[Focus SVHC et articles du Helpdesk](#)

Une nouvelle base de données sur les substances candidates dans les articles d'ici 2021

L'ECHA a annoncé qu'elle établira une nouvelle base de données sur la présence de substances dangereuses dans les articles d'ici la fin de 2019 pour les opérateurs de traitement de déchets et les consommateurs (conséquence des nouvelles exigences de la directive cadre déchets révisée et entrée en vigueur en juillet 2018). Cette base de données comprendra les informations soumises par les entreprises qui produisent, importent ou vendent des articles contenant des substances de la liste candidate (SVHC). Les entreprises devront soumettre ces informations d'ici fin 2020.

[News ECHA](#)

Enregistrement

Tenez-vous coordonnées à jour dans REACH-IT

Que vous soyez déclarant principal ou membre d'une soumission conjointe, n'oubliez pas de mettre régulièrement à jour vos coordonnées dans REACH-IT. Ainsi, vous vous assurez que les autres membres de la soumission conjointe et les nouveaux arrivants pourront facilement entrer en contact avec vous si besoin. Pour vous aider, consultez la vidéo de l'ECHA qui vous donnera des conseils pratiques.

Si vous devez mettre à jour les coordonnées de contact de votre enregistrement, faites-le via le menu REACH-IT (*Menu / Manage company / Contacts*). Assurez-vous que l'adresse e-mail indiquée dans « Paramètres de notification par e-mail / Email notification settings » est également à jour (*Menu / Manage company / Email notification settings*). Un e-mail vous informant d'une nouvelle tâche dans votre compte REACH-IT sera envoyé à cette adresse chaque fois qu'une action de votre part est requise, telle que la mise à jour de votre dossier.

Consulter la [vidéo](#) de l'ECHA

Rapport sur la sécurité chimique : nouvelle vidéo de l'ECHA

L'ECHA propose sur son site internet une vidéo : « **Préparez votre rapport sur la sécurité chimique et tenez-le à jour après la date limite d'enregistrement** ». Celle-ci explique ce qu'il faut considérer pour évaluer correctement la sécurité de ses produits chimiques et où l'on peut trouver plus d'informations.

[Consulter la vidéo](#) | [Guide ECHA des exigences d'information et évaluation de la sécurité chimique](#)

Projet Européen Life AskREACH

Enquête : comment votre entreprise gère-t-elle les produits chimiques dans les articles de consommation ? Témoignez !

Le Helpdesk mène une enquête, jusqu'à la fin de l'été, auprès des fournisseurs d'articles dans le cadre du projet européen Life AskREACH. Ce projet aidera les entreprises à fournir des informations sur les substances préoccupantes dans les articles, aux consommateurs. L'enquête comprend des questions sur les aspects environnementaux, réglementaires et économiques. Toutes les données collectées le seront de façon anonyme et seront utilisées uniquement pour le projet. [Enquête: participez!](#) [Focus du Helpdesk sur le projet](#) | [Site web](#) du Projet Life AskREACH

Autorisation

Révision des redevances

La Commission Européenne a revu le montant des redevances exigibles lors du dépôt d'une demande d'autorisation conformément à REACH. Cette révision incite les entreprises à se regrouper pour déposer une demande d'autorisation. Les redevances pour des usages supplémentaires ont augmenté. L'ECHA propose un tableau comportant des exemples pour illustrer ces variations de coûts.

[News ECHA](#) | [Règlement d'exécution \(UE\) 2018/895 du 22/06/18 modifiant le règlement \(CE\) n° 340/2008](#)



Restriction

Consultation publique

L'ECHA lance une [consultation publique](#) jusqu'au **20 août 2018**, sur un projet de dérogation supplémentaire concernant la restriction du PFOA (acide pentadécafluorooctanoïque), ses sels et ses dérivés (entrée 68 de l'Annexe XVII de REACH). Cette dérogation porterait sur la possibilité d'importer et d'utiliser ces substances pour la fabrication de médicaments destinés à lutter contre les maladies pulmonaires. Les commentaires attendus devraient permettre d'aider le RAC et le SEAC à produire une opinion sur cette nouvelle demande. A noter que cette évaluation n'est pas menée dans le cadre de la procédure classique de restriction, car il s'agit d'une demande spécifique de la Commission Européenne. Les avis devront être transmis au plus tard le 01/12/18 à la Commission Européenne.

Note de l'ECHA sur la restriction concernant les microplastiques

L'ECHA évalue actuellement la nécessité d'une restriction des utilisations intentionnelles de particules de microplastiques. À la suite de l'atelier des parties prenantes (*'Stakeholder workshop'*) sur les microplastiques qui s'est tenu en mai, l'ECHA a publié une note décrivant l'identification des microplastiques et les mesures que l'Agence prendra pour identifier les questions restées non résolues. La note développe également la relation entre l'identification de la substance et la portée d'une éventuelle restriction. L'ECHA prévoit de conclure ses travaux d'ici janvier 2019.

[Note](#) | [Page de l'évènement](#) | [Page dédiée aux "Microplastiques" de l'ECHA](#)

Inspections

Ventes de produits chimiques via Internet

Un nouveau projet Européen de contrôles sera mis en place en 2020, il portera sur les ventes en ligne et couvrira probablement les restrictions et les obligations d'étiquetage.

Le rapport du projet d'inspections REF-5 (REACH-en-Force 5) sur la sécurité de l'environnement de travail est en cours d'élaboration.

[News ECHA](#)

Communication dans la chaîne d'approvisionnement

Guide Interactif sur les fiches de données de sécurité (FDS) et les scénarios d'exposition en français

La dernière version du guide interactif de l'ECHA sur les FDS et les scénarios d'exposition est désormais disponible en français. Ce guide aide les fournisseurs et les destinataires des FDS à compiler et comprendre les informations sur les substances et leur utilisation.

[Guide en FR](#)

Cartes des utilisations

Depuis la mise en place par l'ECHA en 2016, de la bibliothèque des cartes des utilisations, 10 secteurs industriels ont contribué à l'alimenter en publiant leurs dossiers des cartes des utilisations (un récent ajout a notamment été fait par le secteur des produits d'imagerie et d'impression). Au 1^{er} juin 2018, la bibliothèque comptait 84 dossiers et plus de 26 000 téléchargement avaient été effectués. Les cartes des utilisations publiées au format Chesar ont suscité un intérêt significatif auprès des utilisateurs (1 355 téléchargement sur les 26 000). La majorité des acteurs utilisant la bibliothèque sont situés en Union Européenne, mais la page web est également régulièrement consultée par des utilisateurs également basés aux USA, en Inde, au Japon et en Chine.

[Bibliothèque des cartes des utilisations](#)



ECHA

Publication du rapport sur les projets pilotes d'approche collaborative

Ce rapport présente les résultats des projets pilotes menés par l'ECHA explorant une approche collaborative entre l'ECHA et les Etats Membres et entre l'ECHA et les déclarants, pour traiter les substances par groupes. Cette approche compléterait la vérification de la conformité ou l'évaluation de la substance et permettrait d'identifier les lacunes dans les dossiers et d'améliorer les informations sur l'identité des substances, les dangers et l'exposition. L'objectif principal est de déterminer s'il est nécessaire ou non de mettre en place d'autres mesures réglementaires de gestion du risque.

[Lire le rapport ECHA](#)

CLP

Centres anti-poisons

Nouvelles Questions/Réponses

Durant son dernier webinar sur l'**identifiant de formulation unique (UFI)**, l'ECHA a reçu plus de 300 questions. Ainsi la section Questions/Réponses du site web sur les Centres Antipoison a été mise à jour afin de proposer des réponses aux questions les plus fréquemment posées.

[Section Questions/Réponses site Centres Antipoison](#)

Publication d'un guide sur le système européen de catégorisation des produits (EuPCS)

Un nouveau guide pratique pour le système européen de classification des produits (EuPCS) a été publié. L'EuPCS est utilisé pour décrire l'utilisation prévue d'un mélange pour lequel une demande doit être faite conformément à l'article 45 et à l'annexe VIII du règlement CLP. Le guide (en anglais) répertorie les catégories de produits et explique les principes de l'EuPCS.

[Lire le guide](#) | [En savoir plus sur EuPCS](#) | [Focus du Helpdesk](#) sur les CAP

Classification et étiquetage harmonisés

Consultation publique

Quatre nouvelles propositions de classification et étiquetage harmonisés sont en [consultation publique](#) jusqu'au **18/09/18**, elles concernent :

- 2,2-dibromo-2-cyanoacétamide, [DBNPA] (CE : 233-539-7)
- Salicylate de benzyle (CE : 204-262-9)
- Toclofos-méthyl (ISO) ou thiophosphate de O-(2,6-dichloro-p-tolyle) et de O,O-diméthyle (CE : 260-515-3)
- disulfure de trinickel, ou heazlewoodite (CE : 234-829-6)

<http://reach-info.ineris.fr> et <http://clp-info.ineris.fr>

N° Indigo 0 820 20 18 16

0 09 € TTC / MN

La Lettre d'information est éditée par le Service National d'Assistance Réglementaire sur les règlements REACH et CLP. Les informations contenues dans la présente lettre, ainsi que les conseils offerts par le helpdesk, ont une valeur informative et ne constituent en aucun cas un avis juridique. Les règlements REACH et CLP demeurent les seules références légales. Les formations, ateliers d'information ou autre type d'animation/intervention référencés dans cette lettre sont indiqués à titre informatif : ils n'ont pas un caractère exhaustif et le Helpdesk n'est pas garant de la qualité de ceux-ci.

Par conséquent, la responsabilité du service national d'assistance réglementaire ne saurait être engagée pour toute erreur ou omission, le destinataire de cette lettre d'information est seul responsable de l'utilisation qu'il fait des informations fournies par cette lettre d'information.

Pour permettre une amélioration de notre service : [enquête de satisfaction](#)